

VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

ARRETE MUNICIPAL

N° 2022/ 258

ARRETE MUNICIPAL PORTANT ALIGNEMENT INDIVIDUEL AU DROIT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BW N°231 AVEC LA LIMITE DU DOMAINE PUBLIC (AVENUE JEAN BART)

Jean CAYRON, Maire de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1.

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

VU la demande de délimitation présentée par la SELARL Thierry BAUBET et associés, Géomètre Expert, le 30 juin 2022, sollicitant l'alignement au droit de la parcelle cadastrée section BW n°231, sise avenue jean BART,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: ALIGNEMENT : L'alignement de la voie mentionnée ci-dessus au droit de la parcelle concernée est défini par le trait de couleur rouge et ce conformément au plan annexé au présent arrêté.

<u>ARTICLE 2</u>: RESPONSABILITE: Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

<u>ARTICLE 3</u>: FORMALITE D'URBANISME: Si des travaux en limite de voies sont envisagés, à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin notamment prévue dans les articles L421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

<u>ARTICLE 4</u>: VALIDITE ET RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE : Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'UN AN à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5: TRANSMISSION

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai à :

• A la SELARL Thierry BAUBET et associés

ARTICLE 6: RECOURS

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – 83000 TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le

Le Maire, Jean CAYRON

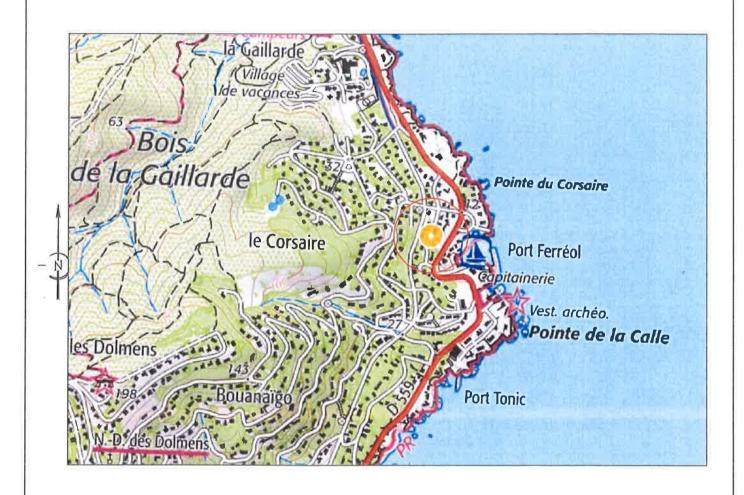
SELARL Thierry BAUBET et Associés



Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste 66 Avenue Emile LACHAUX - 84 500 BOLLENE

Tel: 04.90.30.15.34 Fax: 04.90.40.45.07

courriel: tbaubet.geometre-bollene@orange.fr



Département du VAR

Commune

ROQUEBRUNE SUR ARGENS de

Cadastre Section BW n°231 116, Avenue Jean Bart

DEMANDE D'ALIGNEMENT

PLAN DE SITUATION

Sans Echelle

SELARL Thierry BAUBET et Associés

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste



66, Avenue Emile LACHAUX 84500 BOLLENE

☎: 04-90-30-15-34 ~ **■**: 04-90-40-45-07 Courriel: tbaubet.geometre-bollene@orange.fr

DEMANDE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Monsieur,

Je soussigné Thierry BAUBET

agissant en qualité de (1)

-Propriétaire

- Entrepreneur Géomètre Expert

sollicite (1) -pour mon compte personnel

pour le compte de Mme BEDEL Evelyne ép. VANTHIER demeurant à Les Abeilles - 07700 BOURG SAINT ANDEOL

- l'Alignement (1)

-l'Autorisation de voirie

sur la voie communale dénommée Avenue Jean BART section BW n° 231 selon le projet figurant sur le plan annexé à la présente demande.

Renseignements concernant les travaux envisagés :

- Adresse:

116 avenue Jean BART

83380 LES ISSAMBRES - ROQUEBRUNE SUR ARGENS

- Situation cadastrale

- Section BW - n° 231

- Lieudit:

116 avenue Jean Bart

- Désignation de la ou des voies de communication

Avenue Jean Bart

- Pièces jointes

- Plan de situation

- Plan cadastral

- Plan de masse

- Date prévue pour le commencement des travaux : -

- Durée estimée des travaux : -

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération. à BOLLENE le 30 juin 2022

Pour la SELARL Thierry BAUBET

Cadre réservé à la collectivité

Transmis avec avis.....

(Signature et cachet)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SELARL Thierry BAUBET et Associés

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

66 Avenue Emile LACHAUX - 84 500 BOLLENE

Tel: 04.90.30.15.34 Fax: 04.90.40.45.07

cournel: tbaubet.geometre-bollene@orange.fr



Département du VAR

Commune

de ROQUEBRUNE SUR ARGENS

~~00000~~

Cadastre Section BW n°231 116, Avenue Jean Bart

DEMANDE D'ALIGNEMENT

EXTRAIT CADASTRAL

~~00000~~

Echelle 1/1000

Département du VAR Commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS

116, Avenue Jean Bart

Section BW

DEMANDE D'ALIGNEMENT de l'Avenue Jean Bart au droit de la parcelle BW n°231 (Propriété de Mme Evelyne VANTHIER)

Limite de fait constatée (sommets 201 à 205)

L'alignement est défini par l'article L112-2 du Code de la Voine Routière :

L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de fait.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropnation pour cause d'utilité publique la limite entre voie

publique et propriétés inveraines. Ce plan d'alignement doit être adopté par délibération du conseil municipal suite à l'enquête publique devant se dérouler selon les modalités du décret du 20 Août 1976.

Observation(s) et cachet de la collectivité compétente :

Dossler B-22/017

GÉOMÈTRE-EXPERT

Echelle 1/200

Juin 2022

SELARL Thierry BAUBET et Associés Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

I, rue de Dion Bouton 26200 MONTELIMAR

66, Avenue Emile Lachaux 84500 BOLLENE

Tel : 04 75 01 39 71 Fax : 04.75 53 72 63

Tel: 04.90 30.15.34 Fax: 04.90 40.45.07

courriel: thaubet geometre-bollene@orange.fi

